



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 23/10/2017

Délibération n° AP-2017-62 – Relative au lancement des États Généraux du territoire.

L'an deux mille dix sept et le lundi 23 octobre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

Etaient présents :

M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Denis BURLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, M. Athys JAÏR, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, M. Didier BRIOLIN, M. Pierre DESERT, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOË, Mme Elaine JEAN, Mme Myrtha JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Alex MADELEINE, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Annie ROBINSON, Mme Juliette SAINT-CYR, M. Jacquelin MARIUS

Etaient représentés :

Madame Gabrielle NICOLAS a donné procuration à Monsieur Gauthier HORTH, Monsieur François RINGUET a donné procuration à Monsieur Denis BURLOT, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Madame Mylène MATHIEU, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Madame Laurietta DESMANGLES a donné procuration à Madame Sau Wah LING, Monsieur Arnaud FULGENCE a donné procuration à Madame Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, Monsieur Wesley JÉROME a donné procuration à Madame Katia BECHET, Monsieur Jehan-Olivier MAIGNIEN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Monsieur Alain TIEN-LIONG a donné procuration à Monsieur Athys JAÏR, Madame Emilie VENTURA a donné procuration à Monsieur Alex MADELEINE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.7324-2 et L.7324-3

Vu la résolution du Congrès n° Congrès-2017-01 du 14 octobre 2017

Vu le rapport n° AP-2017-79-10 du Président de la la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional)

Entendu l'avis du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Guyane)

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2017-79-10

ARTICLE 1 : ADOPTE la liste des thématiques suivantes :

1. Foncier
2. Santé / médico-social
3. Education/ Formation
4. Aménagement du territoire
5. Désenclavement/accessibilité des territoires - mobilité
6. Sécurité/ secours/ prévention de la délinquance
7. Développement économique/ Emploi
8. Immigration
9. Jeunesse
10. Vie sociale/ cohésion sociale
11. Gouvernances, cadre institutionnel
12. Sport
13. Culture identités, droit des peuples autochtones
14. Coopération
15. Habitat
16. Environnement/ biodiversité/Recherche/Energie
17. Exploitation des ressources endogènes
18. Fiscalité

ARTICLE 2 : ADOPTE les commissions suivantes dans lesquelles sont réparties les thématiques :

	Dénomination des commissions
1	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
2	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi,
3	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier
4	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger
5	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles
6 Commission Chapeau	Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles,
7	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse
8	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale,
9	Sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles, t celui du droit coutumier

ARTICLE 3 : ADOPTE le principe que la durée des Etats Généraux s'étende sur une période de 4 à 6 mois à l'issue de cette date un congrès de « bilan d'étape », se réunira pour une première restitution des travaux.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

42 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Gabrielle NICOLAS, M. François RINGUET, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, M. Athys JAÏR, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONGSIT, M. Pierre DESERT, Mme Laurietta DESMANGLES, M. Arnaud FULGENCE, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOË, Mme Elaine JEAN, Mme Myrtha JEAN-BAPTISTE, M. Wesley JÉROME, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Annie ROBINSON, M. Alain TIEN-LIONG, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS, Mme Juliette SAINT-CYR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 23 octobre 2017.

CERFITIFIE EXECUTOIRE LE 25/10/2017

Date d'envoi en préfecture : 25/10/2017
Date de retour préfecture : 25/10/2017
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20171023-
lmc139051-DE-1-1
Publiée le : 26/10/2017

Le Président



R. S. S. S. S.